



BACHELOR Diététique

« Chargé de nutrition »

FORMATION EN INITIAL – 1 année

Avec le BTS Diététique vous possédez les compétences techniques pour exercer le métier de diététicien. Cependant, les évolutions et découvertes constantes dans le domaine de la santé exigent de la part des professionnels une actualisation des pratiques et la mise à jour des connaissances tout au long de leur carrière.

LES OBJECTIFS

Le Bachelor Diététique “Chargé de nutrition” a pour but de former des professionnels de la nutrition dans les domaines de la prévention et du soin, spécialisés dans différents secteurs d’activité : médical, médico-social, restauration collective ou sport.

Grâce au Bachelor « Chargé de nutrition », le professionnel diététicien va :

- Approfondir ses connaissances dans les domaines de la prévention et de la santé publique et valider son habilitation ETP (Education Thérapeutique du Patient)
- Elargir ses compétences en faveur de l’accès à de nouveaux débouchés professionnels au-delà du soin et de la thérapeutique
- Acquérir les outils et les méthodes nécessaires à une meilleure insertion professionnelle, en libéral ou en tant que salarié.

L’ADMISSION

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Etude du dossier et entretien, la candidature doit s’inscrire dans un véritable projet professionnel.

LES PUBLICS CONCERNÉS

- Aux titulaires d’un Bac +2 dans le secteur de la Diététique (BTS Diététique ou DUT Génie Biologique option Diététique)
- Aux titulaires d’un Bac +2 ou Bac +3 du médical et paramédical, souhaitant augmenter leur champ de compétences par une spécialisation
- Aux diététiciens et infirmiers en poste, soucieux de parfaire et étendre leurs connaissances.

LA FORMATION

L’année d’études est organisée autour d’enseignements d’un haut degré de technicité professionnelle. Ceux-ci se déroulent de novembre à juin, au rythme d’une vingtaine d’heures par semaine.

Elle est articulée autour de 3 axes :

- Des cours / conférences assurés par des professionnels (Psychiatres, Psychologues, Diététiciens, Infirmiers, Psychomotriciens, Psychanalystes, Responsables d’associations) intervenant tous quotidiennement auprès de patients
- Des conférences et colloques : véritables tremplins pour l’entrée dans le monde professionnel
- Des immersions professionnelles au sein de services spécialisés. Plus que des stages, ces immersions permettent aux étudiants d’acquérir de véritables compétences spécifiques.

LA FORMATION MODULARISÉE

Elle est composée d'un tronc commun et de 5 modules de spécialisations au choix :

Le tronc commun :

UE 1 - Psychologie, sociologie et physiopathologie de l'alimentation ;

UE 2 - Éducation nutritionnelle et prévention ;

UE 3 - Initiation à l'éducation thérapeutique du patient (formation aux 40 h - habilitation par l'ARS) ;

UE 4 - Outils professionnels (modalités d'installation en libéral, recherche d'emploi, communication, web-marketing) ;

UE 5 - Comprendre et appliquer une méthodologie de management de projet (dont projet tutoré).

Le parcours de spécialisation au choix :

Module 1 - Diététique et gériatrie

Module 2 - Prise en charge des TCA (Troubles du Comportement Alimentaire)

Module 3 - Restauration collective durable et qualitative

Module 4 - Diététique et sport

Approfondissement des prises en charge thérapeutiques (pathologie nutritionnelle chronique, néphrologie, Cancer, colopathie fonctionnelle, chirurgie bariatrique).

LES ÉVALUATIONS

Une évaluation est organisée à la fin de chaque U.E. (Unité d'Enseignement) et de chaque module de spécialisation.

Un contrôle continu et des examens intermédiaires sont prévus pour préparer les dossiers et les présentations orales (notes de synthèses, fiches de procédures, mises en situation...).

LE STAGE

Il est réalisé en immersion professionnelle en entreprise ou en service hospitalier spécialisé.

LES DÉBOUCHÉS

Les professionnels qui suivent cette formation sont préparés au mieux à intégrer des structures telles que :

- Le service de soins hospitaliers spécialisés (anorexie, obésité, pédopsychiatrie, gériatrie, néphrologie, oncologie, endocrinologie...);
- Les cabinets libéraux spécialisés ;
- Les associations d'aide aux malades et aux familles ;
- Les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) ;
- Les entreprises de restauration collective.

Grâce au Bachelor « Chargé de nutrition », l'intégration sur le marché de l'emploi est plus rapide, plus précise et plus efficace.

ATTENTION

Le nombre de places est limité.

Chaque année, notre centre doit donc refuser des candidats « retardataires ».

La préparation efficace de votre examen commence dès aujourd'hui.

Retournez sans tarder votre formulaire d'inscription.

CONTRAT D'INSCRIPTION

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE : À :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : EMAIL :

NIVEAU SCOLAIRE : SÉRIE :

DIPLÔME(S) + DATE D'OBTENTION :
...../...../..... SÉRIE / OPTION :

PARENT RESPONSABLE

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE (si différente de celle de l'étudiant) :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : E-MAIL :

DÉCLARE M'INSCRIRE AU CPES-IPRESS EN :

- MANES «*Mise À Niveau en Enseignement Scientifique*»
- BTS Diététique 1ère année 2ème année
- BACHELOR Diététique
- BTS ESF 1ère année 2ème année
- BTS SP3S 1ère année 2ème année

selon les horaires de cours et contrôles détaillés dans la documentation pédagogique dont j'ai pris connaissance.

Je joins un chèque de 100 euros au titre de droits d'inscription et je m'engage à acquitter les frais de scolarité, soit le montant de euros.

Ce règlement, conformément au règlement financier au verso du présent contrat, sera effectué :

- COMPTANT À L'INSCRIPTION
- PAR MOITIÉ, LE 15 OCTOBRE ET 15 JANVIER
- EN 8 VERSEMENTS ÉGAUX, LE 10 DES MOIS D'OCTOBRE À MAI

J'ai bien noté que mon inscription ne sera définitive qu'après validation par la Direction Pédagogique du CPES-IPRESS. Je m'engage en outre à participer assidûment à tous les cours et contrôles, tout absentéisme anormal et non justifié pouvant être sanctionné par mon exclusion de l'établissement.

Fait à, le..... 20.....

L'Étudiant :

Le Parent : (*)

(*) faire précéder la signature de la mention «bon pour caution»

BOURSES D'ÉTUDES PRIVÉES

Le CPES-IPRESS garantit à tous ses étudiants le bénéfice de bourses d'études représentant jusqu'à 30% du montant des frais de scolarité.

Les dossiers de demande de bourses sont à retirer au secrétariat de l'école et à déposer avant le 15 juin.

RÈGLEMENT FINANCIER

- 1** Le montant des frais d'études au CPES-IPRESS se décompose en deux parties :
- Un droit d'inscription, à régler pour confirmer la réservation de sa place
 - Des frais de scolarité, payables selon 3 modalités possibles :
 - en une fois, le jour de la rentrée (le paiement comptant avant le 31 juillet permet de bénéficier d'une remise de 5 %),
 - en deux règlements, un le 15 octobre et le second le 15 janvier,
 - en huit échéances, le 10 des mois d'octobre à mai (huit chèques de garantie sont alors à remettre avant le 1er octobre).

Droit d'inscription :

Pour l'année 2022/2023, le montant du droit d'inscription est fixé à 100 euros. Dans le cas d'un désistement antérieur à la date de rentrée, le droit d'inscription est remboursé en cas de force majeure ou d'échec au baccalauréat. Dans tout autre cas, il reste acquis à l'école.

Frais de scolarité* :

Les frais de scolarité relatifs à l'année 2022/2023 ont été fixés à :

- Mise à niveau MANES: **de 2573 à 3675 euros**
- 1ère année de BTS Diététique : **de 3770 à 4900 euros**
- 2ème année de BTS Diététique : **de 3770 à 4900 euros**
- Bachelor « Chargé de Nutrition » : **de 3605 à 5150 euros**
- 1ère année de BTS ESF : **de 3058 à 3975 euros**
- 2ème année de BTS ESF : **de 3058 à 3975 euros**
- 1ère année de BTS SP3S : **de 3058 à 3975 euros**
- 2ème année de BTS SP3S : **de 3058 à 3975 euros**

- 2** Le paiement des frais de scolarité peut cependant être fractionné en huit versements, par remise, lors de l'inscription, de huit chèques bancaires ou postaux qui seront remis à l'encaissement le 10 des mois d'octobre à mai.
- 3** Le paiement comptant de l'intégralité des frais de scolarité le 31 juillet au plus tard, permet de bénéficier d'une réduction de 5% du montant de ces frais.
- 4** Financement bancaire gratuit : Le CPES-IPRESS a négocié avec une grande banque nationale (le groupe CIC) un financement spécifique pour ses étudiants. Le CIC offre les frais de dossier et d'assurance. Le CPES-IPRESS prend en charge le coût total des intérêts**. Ce crédit est donc «gratuit».
- 5** En cas d'exclusion décidée par l'établissement ou de départ en cours d'année motivé par un cas de force majeure (hospitalisation prolongée, accident incapacitant de longue durée, mutation ou insolvabilité des parents), le CPES-IPRESS procédera au remboursement des frais de scolarité, hors droit d'inscription, déduction faite des mois ou fraction de mois civils de scolarité suivie l'année scolaire étant toujours réputée compter 9 mois.
- 6** Dans les autres cas (autre orientation décidée après l'inscription, convenance personnelle de l'élève, abandon des études...) tout trimestre de scolarité commencé est intégralement dû, l'année de formation étant réputée divisée en 3 trimestres (septembre-novembre, décembre-février, mars-mai). En outre, un montant égal à un trimestre de scolarité sera dû à titre d'indemnité de résiliation (en application de l'Arrêté Ministériel du 31 juillet 1986). Si le désistement intervient avant le début des cours, le montant du droit d'inscription reste acquis à l'école.
- 7** Épidémie/pandémie : en cas d'épidémie ou de pandémie, l'école s'engage à assurer la continuité des enseignements et dispensera les cours à distance.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le CPES-IPRESS se réserve le droit d'ouvrir la formation à partir de 10 élèves inscrits.

Les inscriptions sont closes dès que les places disponibles ont été attribuées. Des listes d'attente sont ensuite ouvertes, des annulations pouvant libérer des places.

Les candidats doivent retourner le contrat d'inscription, accompagné des pièces suivantes :

- la copie des bulletins trimestriels des deux dernières années scolaires,
- les notes du Baccalauréat (dès l'obtention du diplôme), ou du dernier diplôme obtenu,
- deux photos d'identité,
- le droit d'inscription (100 euros.)

** Tous les étudiants du CPES-IPRESS sont susceptibles de bénéficier, sous réserve de leur assiduité, d'une bourse d'études privée. Le formulaire de demande de bourse est à retirer au secrétariat.*

*** La totalité des intérêts relatifs au montant des frais de scolarité remboursés sur une durée maximale de 36 mois.*

CPES-IPRESS

10 rue des arts - 31000 Toulouse
05 61 52 19 86 - contact@cpes.fr